



**Audience de prestation de serment
des commissaires aux comptes
9 juillet 2026 à 11 heures**

**Discours prononcé par Jean-Michel Etcheverry,
Premier président de la cour d'appel de Montpellier**

L'audience est ouverte,

Monsieur le président de la compagnie régionale des commissaires aux comptes de Montpellier-Nîmes,

Mesdames et Messieurs qui nous faites l'honneur de votre présence, qui faites à celles et ceux que vous avez accompagnés le plaisir de votre présence

La cour d'appel est réunie ce matin pour recevoir, en audience solennelle, le serment de 34 nouveaux commissaires aux comptes.

Monsieur le président de la compagnie régionale des commissaires aux comptes, l'usage au sein de cette cour est de vous donner la parole pour vous permettre de nous présenter vos nouveaux confrères. Je vous en prie.

Mesdames, Messieurs, à l'appel de votre nom par Madame la greffière, je vous invite à vous lever.

Madame la greffière, nous vous écoutons,

Monsieur le procureur général, vous avez la parole pour vos réquisitions.

Mesdames, Messieurs,

Ainsi que je le rappelais l'an dernier, dans cette salle d'audience, devant la promotion qui vous a précédés, l'évolution de la réglementation au fil des années et notamment la volonté qui a été celle des commissaires aux comptes de réguler désormais la discipline de la profession au niveau national, sous l'égide de la Haute autorité de l'audit, ont quelque peu distendu les relations entre les commissaires aux comptes et l'institution judiciaire.

Dans plusieurs ressorts de cours d'appel, une forme simplifiée de serment par écrit s'est d'ailleurs substituée à la tradition de l'audience solennelle qu'à Montpellier nous avons fait le choix de maintenir.

Cette audience revêt donc une dimension symbolique qui, nous en formons le vœu, marquera votre entrée dans la profession. Pour autant, ne vivez pas ces lieux comme un simple décor d'apparat.

D'abord parce que le tableau monumental qui, derrière vous, orne l'entrée de cette salle est là pour vous rappeler qu'en ces lieux, un jour de 1629 s'est tenu le cardinal de Richelieu venu asseoir l'autorité royale et donner ses instructions aux officiers de la chambre des comptes du Languedoc.

Les commissaires aux comptes ne descendent certes ni de Richelieu ni des chambres des comptes d'Ancien Régime mais ils s'inscrivent dans une longue filiation des mécanismes de contrôle des finances qu'elles soient publiques ou privées dont Richelieu, en ces lieux mêmes, fut l'un des principaux promoteurs.

Les commissaires aux comptes partagent avec leur lointains prédécesseurs qu'étaient les maîtres des comptes une ambition commune : vérifier la régularité des comptes et, par l'indépendance de leur contrôle, œuvrer à la confiance de tous dans l'information économique, cette confiance sans laquelle les échanges et les entreprises ne peuvent prospérer.

Confiance entre le commissaire aux comptes et le dirigeant de société, de PME, de start-up ou d'association auprès duquel il intervient, cette confiance qui se tisse dans cette relation singulière faite de proximité et d'indépendance à la fois.

Confiance entre l'entreprise et son environnement : à l'heure où notre société est traversée par une défiance généralisée envers les institutions comme envers les entreprises, les commissaires aux comptes participent de cette restauration de la confiance : confiance des investisseurs, des associés, des salariés, des créanciers comme des juridictions qui auront à connaître de vos travaux de certification.

Votre prestation de serment devant la cour d'appel à l'égal de ceux – avocats, notaires, commissaires de justice – que la tradition qualifie parfois d'auxiliaires de justice, n'en a que plus de sens.

Car au-delà de cette relation si particulière qui vous liera à vos clients, vous serez investi d'une mission d'intérêt général et porteur de valeurs – au premier rang desquelles votre indépendance - qui, par votre serment, vous font entrer dans une communauté d'obligations et de devoirs.

Vous exercerez votre profession dans un monde différent de celui de vos aînés :

- un monde numérique, marqué par l'intelligence artificielle que vous avez déjà adoptée et qui va bouleverser encore le quotidien de vos cabinets
- un monde numérique marqué par la montée en puissance de la facturation électronique, dès le 1^{er} septembre prochain pour les entreprises concernées, avant sa généralisation en 2027
- un monde plus que jamais en proie à la fraude, au blanchiment de capitaux et à la corruption auxquels vos missions vous confronteront comme à la cybercriminalité dont de plus en plus d'entreprises sont victimes
- un monde confronté, en ce moment même et particulièrement dans notre région, à la multiplication d'évènements climatiques extrêmes que les audits de durabilité qui vous incombent vous obligent à intégrer au cœur même de vos missions : au-delà des aspects règlementaires, la durabilité est désormais pour chaque entreprise un enjeu de résilience et de confiance.

Le baromètre annuel que la Compagnie nationale des commissaires aux comptes vient de publier il y a moins d'un mois est d'ores et déjà le reflet des transformations à l'œuvre. Après plusieurs années marquées par les effets de la loi PACTE, le relèvement des seuils et la contraction du marché de l'audit qui s'en est suivi, l'heure est à l'émergence d'une nouvelle génération de commissaires aux comptes, plus nombreux, plus jeunes, légèrement plus féminisés (passant de 25 à 27 % en un an, une marge de progression est encore à portée d'ambition), une nouvelle génération – dont vous êtes les visages – actrice de son temps, qui intègre pleinement les enjeux de durabilité et se trouve au cœur d'une accélération de la transformation numérique des cabinets.

Mesdames, Messieurs, le serment que vous allez prêter marque l'aboutissement de longues années d'études puis de stage. Vous pouvez en être fiers et poursuivre en confiance ce chemin exigeant que vous avez emprunté. Ce serment vous honore et vous engage pour toute votre vie professionnelle. Il fait peser sur vous une grande responsabilité, il est l'honneur de votre profession et les valeurs qu'il porte doivent vous guider et constituer votre force.

J'en rappelle les termes : « **Je jure d'exercer ma profession avec honneur, probité et indépendance, de respecter et faire respecter les lois** ».

A l'appel de votre nom, la cour vous invite à lever la main et à dire « Je le jure ».

La Cour,

- Donne acte à Monsieur le procureur général de ses réquisitions
- Vous donne acte, Mesdames et Messieurs, de votre prestation de serment
- Dit que du tout il sera dressé procès-verbal.

L'audience est levée.